

La Nation

Journal vaudois

JAA. CH- 1000 Lausanne 1 Poste CH SA

Bimensuel hors partis fondé en 1931, publié par la Ligue vaudoise
Le numéro: Fr. 3,50 Abonnement annuel: Fr. 77.-
Apprentis, étudiants: Fr. 33.-



L'indispensable réforme du droit d'urgence

La prochaine crise ne sera probablement pas sanitaire. A moins d'en faire une critique sévère, les mécanismes du droit d'urgence seront, eux, toujours les mêmes. Il faut dès à présent tirer les leçons des derniers mois pour identifier quels ajustements y opérer, et envisager une réforme dès l'automne.

Urgence et précipitation

Le recours par nos autorités au droit d'urgence a révélé trois aspects inattendus, tous inédits dans notre histoire institutionnelle. D'abord un référendum a été demandé contre une loi fédérale déclarée urgente, à savoir la Lex Covid. Ensuite, la loi (urgente) a été modifiée par les Chambres fédérales. Enfin, cette modification a eu lieu entre l'aboutissement du référendum et le vote, mais surtout après le bouclage de la brochure explicative pour les votations.

Dans *La Nation* du 7 mai 2021, nous avons soulevé la question de savoir s'il y avait «une loi dans la loi». Les modifications subséquentes resteraient-elles en vigueur malgré un refus du peuple le 13 juin d'accepter la loi de base? Le Conseil fédéral a répondu par la négative à une intervention de M. Jean-Luc Addor¹. Toute la loi Covid tombera en cas de NON, y compris ses amendements postérieurs au lancement du référendum. Il s'agit, entre autres, du certificat sanitaire.

Les accidents graves surviennent toujours en raison d'une chaîne de petits incidents successifs. Le flou qui règne autour de l'objet véritable du vote du 13 juin 2021 découle de ces trois incongruités apparues entre septembre 2020 et avril 2021. Lorsqu'un tel brouillard entoure le fonctionnement

La loi sur les épidémies est centralisatrice dans sa lettre et son esprit.

de nos institutions, il devient plus difficile de blâmer les «complotistes». La lisibilité de la démocratie directe est la condition de son exercice.

L'art. 165 de la Constitution fondant le droit d'urgence doit être précisé. Il faut y mentionner explicitement qu'un refus de la loi en votation s'étend également aux éventuelles modifications intervenues postérieurement au lancement du référendum.

Le petit frère épidémique

Le 16 mars 2020 au soir, le Conseil fédéral constatait la «situation extraordinaire». Il fermait les bars et les frontières, mobilisait une partie de notre armée. Il s'appuyait pour cela sur l'art. 7 de la loi sur les épidémies: «Si une situation extraordinaire l'exige, le Conseil fédéral peut ordonner les mesures nécessaires pour tout ou partie du pays.» En période d'épidémie, dix-neuf mots suffisent à fonder ses pleins pouvoirs, et par ricochet ceux de l'OFSP.

Cette prérogative et les normes qui en découlent sont indépendantes du droit d'urgence traditionnel, prévu par l'art. 165 de la Constitution. Si bien que la loi sur les épidémies a en réalité créé un droit d'urgence parallèle, soustrait

aux mécanismes usuels. En 1949, nos fondateurs cherchaient à encadrer les pleins pouvoirs dont la guerre avaient nanti le Conseil fédéral et révélé le potentiel centralisateur. En 2013, en acceptant, largement (malgré l'opposition de la Ligue vaudoise), la loi sur les épidémies, le peuple suisse a tout simplement annihilé l'art. 165 et ses finesses lorsque la crise est sanitaire. Il a également vidé de leur contenu les règles sur les ordonnances urgentes du Conseil fédéral adoptables en cas de menaces contre la sécurité intérieure et extérieure. Ces dernières doivent être ratifiées dans les six mois par les Chambres. Pour sa part, la loi sur les épidémies ne prévoit pas un tel mécanisme.

Nous admettons la nécessité que l'exécutif puisse prendre rapidement des décisions brutales. Le 16 mars 2020, personne n'en menait large et nous ignorions quelle direction l'histoire prenait. Mais le mécanisme actuel de l'art. 7 de la loi sur les épidémies est largement insuffisant. Par ce biais, le Conseil fédéral peut tout simplement s'attribuer

les pleins pouvoirs à lui-même, sans se les faire octroyer par une autorité extérieure. A Rome, le dictateur avait des pouvoirs plus limités et plus légitimes.

Alliés au technocratisme vétilleux de l'OFSP qu'impose la loi sur les épidémies, ces pleins pouvoirs pandémiques sont en réalités terrifiants. Ils permettent d'empêcher le Parlement de se réunir, ce qui s'est passé dans les faits. Quant aux cantons, leur place est réduite à celle que le Conseil fédéral veut bien leur accorder. Il faut concéder que celle-ci fut importante durant les derniers mois. Mais rien n'indique que la prochaine gestion de crise sera fédéraliste. La loi sur les épidémies est centralisatrice dans sa lettre et son esprit.

Une solution simple semble exister. Ce droit d'urgence épidémique parallèle doit se rattacher aux mécanismes usuels de l'ordonnance urgente du Conseil fédéral (art. 185 de la Constitution fédérale). Dans un délai de six mois, la situation extraordinaire devrait être ratifiée par une loi soumise au référendum, tout en étant limitée dans le temps. A réfléchir, mais nous y reviendrons.

Félicien Monnier

¹ «Les Suisses trompés par la brochure explicative sur la loi Covid-19», du 5 mai 2021: <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaef?t=AffairId=20213588>

Des marchés publics locaux

En mars dernier, le Conseil des Etats a refusé de donner suite à une initiative parlementaire visant à faciliter les conditions auxquelles le Conseil fédéral peut étendre le champ d'application des conventions collectives de travail à l'ensemble d'une branche professionnelle. Déposée par Olivier Feller et soutenue par le Centre Patronal, elle avait trouvé grâce au Conseil national et avait été activement soutenue par Paul Rechsteiner, président sortant d'UNIA.

Les conventions collectives de travail, négociées pour un secteur d'activité entre syndicats d'employeurs et d'employés, sont un des ingrédients majeurs de la solidité et de la résilience de notre économie. Pourtant, le libéral considère que ces ententes, surtout si leur application est imposée aux entreprises récalcitrantes par l'Etat, restreignent la liberté d'entreprendre et freinent la saine concurrence. Pour le marxiste, ce n'est qu'une diversion du grand capital dans la lutte des classes qui empêche l'Etat d'imposer des normes égalitaires pour tous les travailleurs.

La réalité de l'entreprise et du monde du travail ne fait pas bon ménage avec les idéologies. Certes, les

travailleurs ont certains intérêts communs à défendre, mais cette solidarité «de classe» n'est en tout cas pas plus essentielle que l'intérêt que les employés d'un secteur professionnel ont avec leurs patrons pour défendre leur corporation, ses usages (que ce soit en terme de sécurité ou de conditions de travail), sa valeur (prix et salaires minimaux) et son organisation (en matière de formation par exemple).

Le domaine de la construction l'illustre bien. Travailleurs comme entrepreneurs ont un intérêt commun à défendre les conditions de travail locales et les normes de qualité helvétiques face à la concurrence étrangère. Le consommateur perdra certes l'occasion de profiter d'une sous-enchère, mais il s'y retrouvera avec des standards de qualité assurés par une formation et un contrôle professionnel.

Les conventions collectives de travail permettent aux employeurs et aux travailleurs de se réunir autour de leurs intérêts communs et de négocier, au-delà des dogmes partisans, des concessions réciproques selon les besoins particuliers des partenaires sociaux (par exemple, une flexibilité de l'horaire de travail contre une retraite

anticipée, ou une augmentation salariale liée à une exigence accrue de formation). Leur exécution est assurée par des organes communs (commissions paritaires).

L'extension par l'Etat (Confédération ou Canton, selon le champ territorial) permet d'éviter une concurrence déloyale de la part d'entreprises réfractaires à l'organisation professionnelle ou étrangères¹. Avec cette intervention dans l'économie privée, l'Etat reste à sa place de garant de l'intérêt national supérieur: il se cantonne à accepter ou non de sanctionner un accord entre partenaires sociaux; il ne

restreint pas l'innovation ou la création d'entreprise, mais assure le respect par tous les concurrents de certains principes de base, expression d'un usage corporatiste.

Il est regrettable que les idéologies partisans libérales et étatistes animant notre Conseil des Etats aient empêché le renforcement d'une institution pragmatique utile tant à la protection sociale qu'à la vitalité de notre tissu économique.

Olivier Klunge

¹ Il s'agit d'une des mesures d'accompagnement dans le cadre des relations bilatérales avec l'UE.

Votations fédérales du 13 juin 2021

- Initiative populaire pour une eau potable propre et une alimentation saine NON
- Initiative populaire «Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse» NON
- Loi COVID-19 OUI
- Loi sur le CO₂ NON
- Loi fédérale sur les mesures policières de lutte contre le terrorisme (MPT) NON

Ce qui nous attend

Rod Dreher est un chrétien américain de tendance conservatrice, passé du méthodisme au catholicisme, puis à l'orthodoxie. En 2017, il a publié un livre qui a été traduit en français la même année et qui a eu un certain retentissement dans les milieux chrétiens des deux côtés de l'Atlantique: *Le pari bédictin: comment être chrétien dans un monde qui ne l'est plus* (éd. Artège, 2017). Cet ouvrage a fait l'objet d'une présentation lors d'un de nos *Entretiens du mercredi*.

A l'automne 2020, Rod Dreher a publié un nouveau livre, dont la traduction française est parue ce printemps: *Résister au mensonge: vivre en chrétiens dissidents* (éd. Artège, 2021, 226 pages). Le mensonge auquel l'auteur exhorte les chrétiens à résister, c'est ce qu'on appelait naguère le «politiquement correct» et aujourd'hui l'idéologie *woke*, qui signifie «éveillé» en argot afro-américain: est *woke* celui qui a «ouvert les yeux» sur les injustices et l'«oppression systémique» dont serait victime telle ou telle minorité ethnique, sexuelle (les LGBTQIA+) ou autre (les handicapés, les gros, etc.).

Le bras armé de l'idéologie *woke*, ce sont les «guerriers de la justice sociale», en anglais *social justice warriors*, abrégé SJW. «Loin d'être relativistes en matière de morale, les SJW sont des rigoristes animés par un souci constant et profond de pureté, et ils ne reculent devant rien pour imposer leurs sacro-saintes croyances» (p. 75): pression médiatique, effet de meute sur les réseaux sociaux,

intimidation, attentats contre les biens, voire contre les personnes. Les chrétiens doivent réaliser qu'ils ne sont pas confrontés aujourd'hui à une simple idéologie politique mais, comme déjà avec le communisme, à une «pseudo-religion qui semble répondre à un besoin de sens et de morale dans notre société postchrétienne» (p. 109).

«C'est l'idéologie progressiste – qui a existé sous diverses formes depuis les Lumières – qui explique le fanatisme à toute épreuve» des SJW; «la croyance fanatique dans le progrès est la force qui meut leur utopisme fébrile» (p.60). Le mythe du progrès est consubstantiel à la modernité. «La dévotion à l'idéal du progrès n'a malheureusement pas commencé avec Marx, et elle ne se limite pas aux marxistes. Le plus bourgeois des citadins croit tout autant au mythe que le trotskyste universitaire le plus idéologiquement rigide» (p. 66). «Dans les démocraties libérales, le conflit droite-gauche est en réalité une lutte entre des progressistes conservateurs et des progressistes radicaux, les désaccords ne portant guère que sur le rythme du changement et quelques points de détail» (p. 69). «Entre les mains des totalitaires en puissance, le mythe du progrès est un outil redoutable, il donne à chacun de leurs actes une source transcendante de légitimité» (p.64).

La conviction de Rod Dreher est en effet que l'Occident se trouve à nouveau dans une période pré-totalitaire, comme au début du XX^e siècle. C'est la raison

pour laquelle toute la seconde partie du livre, dont nous ne traiterons pas ici, est consacrée aux moyens à mettre en œuvre pour résister en cas de prise effective du pouvoir par ces nouveaux «Gardes rouges» que sont les SJW.

Tout au long du livre, en particulier dans la seconde partie, Dreher insiste énormément sur la capacité à endurer la souffrance pour résister à un régime oppresseur. Or, déplore-t-il, «très peu de chrétiens contemporains sont prêts à souffrir pour leur foi, parce que la société thérapeutique qui les a formés n'admet aucun bénéfice à la souffrance, au point que l'idée de la supporter au nom de la vérité semble désormais ridicule» (p. 29).

Qu'entend donc Dreher par «société thérapeutique»? Voici ce qu'il écrit: «Dans son célèbre essai de 1966 *The Triumph of the Therapeutic*, Philip Rieff écrit que la mort de Dieu en Occident

a donné naissance à une nouvelle civilisation vouée à libérer l'individu de toute contrainte dans sa recherche du plaisir individuel et dans la gestion des angoisses qui en découlent» (p. 27). Cette évolution sociale n'a pas été sans incidence sur la religion elle-même. «En 2005, Christian Smith et Melinda Lundquist Denton ont inventé le concept de «déisme éthico-thérapeutique» pour décrire la forme décadente adoptée par le christianisme (et par presque toutes les religions) dans la société contemporaine. Ce déisme consiste en la croyance générale que Dieu existe, et que la seule chose qu'il exige de nous est que nous soyons gentils et heureux» (p. 28).

Pour résister aux attaques toujours plus dures de la modernité, l'Église du Christ doit impérativement retrouver ses fondamentaux.

Denis Ramelet

Occident express 83

En dépit de la crise qui frappe actuellement le monde entier, Belgrade se couvre rapidement de nouveaux immeubles, et les chantiers ne ralentissent en rien leur cadence. Un ami m'a raconté comment les appartements de l'énorme lotissement qu'il construit au centre-ville se vendent plus vite encore depuis le début de la pandémie. Et les acheteurs sont tous serbes. Les prix n'ont pratiquement pas connu de baisse depuis l'ouverture du pays en 2000. Le mètre carré est aujourd'hui meilleur marché à Budapest ou Zagreb, et même à Turin ou Lyon. L'embellie commencée en 2015 environ n'a pas l'air de vouloir se calmer. Cela peut sembler illogique et même inquiétant pour certains. Comment, dans un pays où le salaire moyen est environ de 500 euros, peut-on échanger des appartements par milliers à plus de 2'000 euros le mètre carré, voire jusqu'à 7'000. C'est le signe d'une bulle, assurément. Pour les cyniques, c'est plus simplement la preuve que le blanchiment a le vent en poupe. Compréhensible, dans un pays où l'économie grise est reine. La réalité est ailleurs. Il faut pour la comprendre réaliser que les Serbes n'ont confiance en rien ni personne. Ceux qui ont aujourd'hui la cinquantaine ont connu pas moins de quatre pays: la Yougoslavie communiste, la Yougoslavie constituée uniquement de la Serbie et du Monténégro, la République de Serbie et Monténégro, puis enfin la Serbie. Leurs économies se sont envolées plus d'une fois, notamment en 1993, lorsque s'est effondré le système bancaire dans un Ponzî monumental. Ils ont connu une inflation où, d'un mois à l'autre, un salaire d'environ 1'000 marks ne vous permettait plus d'acheter qu'un

paquet de cigarettes. La banque centrale avait émis des billets de 500 milliards de dinars (500'000'000'000), on les trouve encore aux puces. Par conséquent, dans un pays où le système bancaire a ruiné des centaines de milliers de gens, et où la garantie d'Etat est une mauvaise plaisanterie, conserver ses économies à la banque est absurde. Un ami qui venait d'hériter de 50'000 euros m'a confié n'en plus dormir la nuit. Il lisait la presse matinale avec des crampes d'estomac, guettant le moindre signe de ruine ou de crise. Dès qu'il l'a pu, il a acheté un petit studio et une méchante petite maison de campagne en piteux état et assurément impossible à revendre. On est ici, je me le répète souvent, chez des paysans. Seul compte ce qui se voit et se touche. Toute spéculation est par nature malvenue et contre-nature. Ainsi l'immobilier combine ces deux qualités, celle d'être justement immobile, donc peu susceptible de disparaître sans prévenir. Et d'être matériel, tridimensionnel. Il faut donc comprendre le marché immobilier serbe non pas uniquement comme tel, mais comme la seule et unique épargne disponible et acceptable dans des circonstances volatiles et instables. Il y a une vingtaine d'années, j'étais assis dans le vieux fauteuil d'un salon de coiffure de la banlieue de Belgrade. La coiffeuse, redingote bleue et sandales à talons nus typiques des employés d'Etat, m'avait enseigné cette sagesse qui m'a si souvent servi de sauf-conduit pour accéder au cœur de la mentalité serbe: «Znaté gospodiné, ou Serbi ouvek mojé goré – Vous savez monsieur, ici, tout peut toujours empirer.»

David Laufer

Paysages helvétiques

Quatre jours et 1500 kilomètres au volant d'une Citroën DS 19 de 1968, c'est la petite escapade que je me suis permise avec quelques amis avant le début de nos examens universitaires. Si formellement notre itinéraire partait de Gland en passant par Soleure, Zurich puis Interlaken, la réalité était tout autre. Collines chatoyantes, forêts abondantes, rives pittoresques et murs vertigineux. Un voyage en Suisse profonde, vacillant entre les points de vue époustouffants et les régions au charme égalé que par leur authenticité.

Notre vaillant 1985 cm³ en vit ainsi de toutes les couleurs. Du turquoise à Weggis, au gris anthracite au Pillon, en passant par le doré des cultures de colza. Le tout évidemment ponctué d'éclats rouges «2x NEIN». Une valse de teintes oscillant entre les champs, lacs et montagnes, rythmée par le ronronnement du petit quatre pattes français.

Les plus connaisseurs se rappelleront le système hydropneumatique qui fit la renommée de Citroën dans les années soixante, sublimé lors de ce voyage.

Chaque virage, sillonnant entre les chalets à l'architecture typique ou s'engouffrant dans le coude d'une paroi rocheuse bernoise, était contrôlé, maîtrisé. Au détour de routes plus sinueuses, orbitant autour de pics alpins aux noms évocateurs, l'auto se couchait délicatement dans les courbes avant de se redresser, alors que la montagne nous révélait une nouvelle vallée à explorer avec calme et sérénité.

Les radars, d'une incongruité piquante, n'eurent pas raison de nos 84 cv. Si les dépassements devaient être méticuleusement planifiés et nécessitaient de faire preuve d'un certain héroïsme (les plus cyniques parleront de manque de considération), l'absence de vitesse ne rendit ce voyage que plus plaisant. Tant les murs de pierres sèches du Jura, que l'Eiger ou la prairie du Grütli, en passant par les abords de Walenstadt, furent ainsi décortiqués et soigneusement dégustés. Des paysages puissants marqués tant par leur diversité que par leur proximité.

Les sourires amusés des passants n'étaient pas en reste. Un retraité levant son verre à notre passage, un petit garçon tirant la manche de sa mère en nous pointant du doigt. Plus l'auto s'écartait des gros centres urbains, plus elle égayait les badauds.

Les quatre jours s'écoulèrent sans surprise plus vite qu'il ne faut pour l'écrire, et déjà, face à mon écran blafard où mes yeux peinent à distinguer les schémas explicatifs à connaître par cœur, je repense aux paysages helvétiques.

Simon Laufer

Chronique sportive

Avez-vous déjà entendu parler de Loïc Gasch? Ce sportif vaudois, âgé de 26 ans, s'est illustré récemment en saut en hauteur. Il a franchi une barre à 2 m 33, battant le record suisse (vieux de presque 40 ans...) et obtenant sa qualification pour les prochains Jeux olympiques d'été à Tokyo.

Victime d'une atteinte sévère de la maladie du coronavirus durant l'hiver, le citoyen de Sainte-Croix a dû

observer une pause stricte de six semaines, mais il a heureusement pu retrouver toutes ses facultés. Il travaille à 60% pour la commune d'Orbe, mais il ne désespère pas de devenir sportif professionnel à l'avenir.

Les spécialistes de l'athlétisme estiment que Loïc Gasch a encore une belle marge de progression. C'est «tout le mal» qu'on lui souhaite!

A. Rochat

La Nation

Rédaction

Jean-Blaise Rochat / Frédéric Monnier
CP 6724 1002 Lausanne

Tél. 021 312 19 14 (de 8h à 10h)
Fax 021 312 67 14

courrier@ligue-vaudoise.ch
www.ligue-vaudoise.ch

IBAN: CH09 0900 0000 1000 4772 4

ICM Imprimerie Carrara Morges

Postlude à Barbarossa

Barbarossa, invasion de la Russie conduite par les Allemands dès le 22 juin 1941, est aussi le titre d'un livre de 957 pages (paru en 2019 aux éditions Passés composés) où deux historiens, Jean Lopez et Lasha Otkhmezuri, racontent l'origine, les causes, le déroulement et les conséquences de ce qu'ils nomment une *guerre absolue*. Cette campagne, la plus sanglante de l'histoire, a causé 5'000'000 de morts en six mois, 1000 par heure, sur un théâtre d'opérations équivalant à deux fois la surface de la France. Ce ne sont pas deux nations qui s'affrontent pour des raisons politiques, mais deux idéologies, le racisme et le bolchévisme, incarnées par Hitler et Staline.

Pour Hitler, il s'agit d'entrée de jeu d'exterminer des peuples inférieurs afin d'assurer un espace vital à la race nordique qui colonisera les terres russes et en exploitera les richesses.

Quant à Staline, il veut d'abord purger son régime des nationalistes baltes ou ukrainiens, de tous les traîtres en puissance insensibles au charme de l'utopie bolchevique, des défaitistes et des officiers jugés par lui incompetents, afin d'assurer la base de la révolution mondiale voulue par Lénine.

Hitler veut exterminer les autres pour faire toute la place aux siens. Staline liquide certains des siens pour mieux vaincre fascistes et capitalistes.

Dans une brève introduction, Lopez et Otkhmezuri exposent deux situations typiques.

Le 22 juin 1941, la 221^e division de sécurité, l'une des plus médiocres de la Wehrmacht, entre en Biélorussie, subissant 186 pertes. Le 27 juin, elle est accueillie à Białystok avec le pain et le sel, certains habitants espérant se débarrasser du bolchévisme. Le 28 juin,

le général Pflugbeil, commandant de l'unité, exprime sa reconnaissance à ses hommes, distribuant force décorations. Ils viennent de fusiller, d'assommer ou de brûler vifs dans la synagogue 2000 Juifs, premier acte d'un génocide qui se «radicalisera».

Le 3 juillet, le général soviétique Dimitri Pavlov, commandant du Front de l'Ouest (l'une des plus grandes unités opératives), est arrêté. Bien que bon connaisseur de l'arme blindée, membre du parti communiste et décoré pour services rendus en Chine et en Espagne, il est torturé durant deux jours sous la direction de Lev Mekhlis, le *Torquemada rouge*. Il avoue ce qu'on veut, lâcheté, inaction, abandon de la direction, abandon non autorisé de la position de combat. Il est fusillé avec tous les

pseudo-complices qu'il a dénoncés au hasard. Le 1^{er} octobre, son père, sa mère, son épouse, sa belle-mère et son fils sont déportés en Sibérie où presque tous mourront.

Staline a fait un exemple. Il exige une obéissance absolue. Tout officier ou soldat doit vaincre ou mourir, que ce soit sous les obus allemands ou les balles du NKVD, la police politique.

Depuis 1940, trois ensembles s'opposent : le bloc démocratique et capitaliste (Etats-Unis, Angleterre), le bloc national-raciste (Allemagne, Italie, Japon), et l'URSS. Celui qui se retrouve seul face aux deux autres périra. Churchill, homme authentiquement politique, déteste les deux blocs totalitaires et comprend cette situation. Il s'allie avec l'URSS pour vaincre Hitler avec l'aide des Américains, avant que l'Angleterre ne collabore avec ceux-ci pour venir à bout de l'URSS au terme de la Guerre froide.

Le Pays de Vaud et la Confédération n'ont pas été entraînés dans une guerre depuis plus de 170 ans. Nous vivons dans l'abondance et la paix au cœur d'un continent qui s'est détruit lui-même de 1914 à 1945. De Berlin à Moscou, de Vyborg à la Mer Noire, des millions de personnes ont subi le martyre. Les soldats soviétiques encerclés puis condamnés à mourir de faim et de froid en captivité ont su ce que souffrir signifie, de même que les fantassins allemands harcelés par les partisans dans l'infini de contrées inhospitalières, les Juifs de Kiev liquidés dans les fosses de Babi Yar, et les gamines de 13 ans, peinant avec leurs mères dans des usines d'armement à ciel ouvert, évacuées au-delà de l'Oural.

En Occident nous ne le savons plus, mais la haine idéologique trouve un aliment même dans la paix et l'abondance, nous sommes devenus fragiles, la mort et la souffrance sont impensables.

La civilisation européenne a connu une certaine unité quand cathédrales et églises se bâtissaient dans toutes les villes et tous les villages, de la Crête à Oslo, de Dublin à Kiev. Puis la religion chrétienne s'est divisée en de multiples confessions et sectes. Après la Révolution française, des idéologies utopiques et nihilistes les ont remplacées. L'Europe ne s'est pas remise des crimes commis en leur nom.

L'Italie, la France, l'Espagne, le Portugal et les Pays-Bas, nations tour à tour illustres, sont des pays de second ordre. L'Empire britannique a disparu et l'Angleterre s'adosse à l'Amérique. L'Allemagne, démoralisée par la culpabilité, décroît : cinq millions de Turcs et de nombreux migrants suppléent à

l'insuffisance des naissances autochtones. La Russie, qui a perdu 25 millions d'habitants entre 1941 et 1945, a diminué et adopté une attitude ambiguë face à son passé communiste. L'Union européenne, tatillonne et centralisatrice, masque l'affaiblissement des nations qui la composent.

Les Etats-Unis, où le nombre d'habitants d'origine européenne reflue, empêchent l'Europe, grâce à l'OTAN, de s'entendre avec la Russie. La Chine veut s'imposer comme première puissance du monde. L'univers religieux ayant horreur du vide, l'islam sera peut-être assez fort pour combler celui-ci en Europe. Le «sultan» Erdogan intimide déjà les fonctionnaires bruxellois.

Comme en 1941, des idéologies s'affrontent. Nous en distinguons cinq : le mondialisme ; le populisme réactif ; le transhumanisme libertarien ; l'écologie avec ses annexes féministes et LGBT ; le suprémacisme racial.

Ces cinq idéologies se disent démocratiques et égalitaires, du moins au sein des «communautés» concernées. Les notions politiques de nation, de bien commun, d'ordre et de différence hiérarchique n'y ont aucune place. Des guerres civiles ou internationales sont à craindre, d'ordre religieux, racial, climatique, à cause du manque de ressources indispensables, de distribution ou de restriction excessive de droits, d'uniformisation insupportable.

Bien que ces idéologies irrationnelles paraissent l'apanage de minorités imbéciles, il ne faut pas s'y tromper : les processus révolutionnaires meurtriers sont le plus souvent lancés et entretenus par des groupes minuscules, comme les nazis ou les bolcheviques à leurs débuts.

Jacques Perrin

Visionnaire ?

Le patron d'une grande entreprise, qu'il a conduite avec succès durant des décennies, prend sa retraite. Un journaliste salue en lui un «visionnaire». Ne connaissant pas personnellement ce dirigeant, nous voulons bien croire qu'il avait de grandes capacités, notamment celle de considérer la vie économique et la situation de sa maison avec une certaine hauteur de vue. Mais «visionnaire», c'est-à-dire apte à percer les secrets du futur ? Et quand ce compliment ne suffit pas, le chroniqueur de service ajoute «charismatique», et voilà l'homme porté aux nues.

Ces dithyrambes ont de quoi humilier le patron normal, réaliste, dynamique, novateur à ses heures, prévoyant toujours, qui ne se pose pas en héros de légende. Or, s'il n'est certes pas facile de réunir ces qualités, elles restent au niveau de l'humanité ordinaire. Faut-il se complexer de n'être pas visionnaire ?

Un ancien chancelier allemand (M. Helmut Schmidt sauf erreur) disait à peu près ceci : ceux qui ont des visions, leur place est à l'asile, pas au gouvernement. Le fait est que, pour diriger sagement, mieux vaut être lucide qu'extra-lucide.

Mais qu'est-ce donc que la vision du visionnaire ? Le pressentiment éclairé de ce que sera le monde dans une génération est rare. Le plus souvent, le prétendu visionnaire n'imagine rien, mais sait déceler assez tôt les idées et les

comportements qui viennent à la mode et qui plaisent aux médias comme à l'opinion publique ; ce sont en général des platitudes, mais il s'entend à les présenter dans un emballage flatteur.

Si ce chef «visionnaire» est un commerçant, son sens de la mode naissante fera sa fortune ; c'est donc fort bien. Si c'est un gouvernant, attention ! Son discours lui vaudra probablement de récolter d'abondants suffrages aux prochaines élections, mais le soin du bien public ne consiste pas à enfourcher les dadas du moment ; il faut aussi savoir déplaire. Et si le magistrat «visionnaire» est aussi «charismatique» parce qu'il s'exprime en tribune et présente une belle gueule, danger ! Le charisme, trop souvent, se nourrit de démagogie et puise son succès dans les plus ignobles pulsions collectives. Au pire, la «vision» du potentat en puissance est celle du triomphe de sa propre personne et de ses phantasmes, et voici la tyrannie ! Cela s'est vu, hélas...

Honneur donc au chef dont l'imagination maîtrisée permet certes d'entrevoir un peu de l'avenir possible, mais surtout qui est au clair sur le but de son travail, énergique dans sa démarche, à l'écoute quand même de ceux qu'il conduit, à la fois créatif et prudent ; celui-là, sans être un surhomme, a les meilleures chances de bien remplir sa charge s'il sait rester au-dessus de la mêlée.

Jean-François Cavin

Martha Argerich, huitante ans

J'invite nos lecteurs, mélomanes ou non, à saisir trois noms dans le moteur de recherche de leur ordinateur : «Argerich Dutoit Tchaïkovsky». C'est l'accès à une archive de la RTS datée du 5 janvier 1975. Ce soir-là, Martha Argerich donnait au Victoria Hall un premier Concerto pour piano de Tchaïkovsky incandescent, sous la direction de Charles Dutoit à la tête d'un OSR en grande forme. A cette époque, l'orchestre est encore paré des sonorités à la française, acérées, un peu acides, précieux héritage d'Ansermet. Soulevé par la gestique énergique, presque athlétique et diaboliquement précise du chef vaudois, il donne une réplique enthousiaste à la fougue indomptable de la soliste. Ce concerto, souvent englué dans un pathos caricatural (il ne s'y prête hélas que trop !) fait éclater ici un bonheur de vivre communicatif. Le grand thème lyrique du second mouvement, qui permet l'épanchement d'une facile sentimentalité, mène, dans cette lecture euphorique, à la tendre rêverie, celle à laquelle on s'abandonne avec délice un après-midi d'été, sous le feuillage, quand on a bien mangé. Le bonheur, toujours ! Mais il faut se réveiller : la souplesse rythmique du troisième mouvement invite à la danse, tantôt raffinée, tantôt sauvage. C'est l'éblouissant talent de Martha Argerich de savoir passer d'une délicatesse frémissante à une tornade dévastatrice,

avec une virtuosité imperturbable, mais jamais figée dans des traits prévisibles.

Martha Argerich, née en Argentine, a la nationalité suisse. Elle fut de 1969 à 1973 l'épouse de Charles Dutoit. Ils ont occupé une villa à Jouxten. Le mariage n'a pas duré aussi longtemps que leur complicité artistique. Cette fructueuse collaboration a commencé en 1959 avec le Concerto en sol de Ravel, œuvre restée au répertoire de l'un et de l'autre. En 2014, au Verbier Festival, le couple redonnait le Concerto de Tchaïkovsky, dans une vision plus automnale. Charles Dutoit aura huitante-cinq ans cette année, et Martha huitante ce 5 juin. Qui le croirait ? Le génie est sans âge.

Jean-Blaise Rochat

Abonnez-vous
à La Nation



Succession

Les nations résistent indéfiniment. Détruites ou dispersées, elles peuvent renaître. La Pologne, tant de fois amputée et dépecée, s'obstine à vivre. Israël, privé de sa terre durant presque deux millénaires, s'est reconstitué en Etat.

L'homme politique sait que sa patrie existera encore quand il sera mort depuis longtemps. Il doit donc s'efforcer d'inscrire son action dans ce temps qui le dépasse. Or, il arrive tant d'événements imprévus – guerres, débâcles économiques, catastrophes écologiques, pandémies – qu'il est incapable d'imaginer l'avenir à long terme, sinon sous la forme trompeuse d'une extrapolation du présent. Ce qu'il peut faire, en revanche, c'est identifier les mécanismes permanents qui meuvent la communauté politique dans la durée. La soumission à ces données stables et objectives lui permettra de conserver le cap avec quelque assurance de ne pas s'égarer.

Dans ses débuts, la Ligue vaudoise a longuement recherché ces références fondamentales, à la fois dans la philosophie réaliste d'Aristote et dans l'histoire

si mal connue, à l'époque, du Pays de Vaud. Les esprits «modernes» jugent ces références dépassées et sans pertinence, préférant réciter leur sempiternel catéchisme étatiste, centralisateur, internationaliste et moralisateur.

Et puis, voici qu'aujourd'hui, nous nous trouvons en résonance avec les tendances du jour. Les exigences d'une politique sanitaire efficace ont réhabilité aussi bien les frontières fédérales que les souverainetés cantonales, deux réalités politiques auxquelles nous vouons tous nos soins. La pensée écologique accorde une importance vitale à la production et à la consommation locales, non seulement en matière de légumes et de petits fruits, mais aussi de vêtements, de jouets, de médicaments, d'énergie, ce qui contraint logiquement les écologistes à reconnaître que le biotope humain local et vital – c'est-à-dire territorial et communautaire – est le Canton. La volonté de protéger les acquis salariaux helvétiques a permis à la gauche de redécouvrir les avantages sociaux des frontières politiques. Ces convergences, qui restent fragmentaires, ne nous en réjouissent pas moins. Elles

n'étonnent que ceux qui préfèrent les idées toutes faites à la réalité. La durée, mieux que tous nos raisonnements, décanche les actions humaines, en élimine le superficiel, le déclamatoire, l'illusoire, le faux, le blet.

Placer son action dans la perspective du temps long ne prend pleinement son sens que si l'on y inscrit aussi le souci de sa succession. Ce souci fait partie intégrante de la charge, et pas seulement lorsqu'on se sent en bout de course. C'est immédiatement qu'un bon réaliste doit y penser: un coup du sort est si vite arrivé.

A la Ligue vaudoise, le renouvellement de nos collaborateurs est depuis toujours un souci permanent. Trouver un responsable de référendum pour quelques mois, un étudiant pour organiser les Entretiens du mercredi, une directrice des Cahiers, de nouvelles plumes pour *La Nation*, des participants au prochain camp de Valeyres (les nouveaux seront particulièrement nombreux cette année). Ce perpétuel renouvellement, fondé sur la confiance de l'amitié, engendre pas mal de joyeuse effervescence dans nos locaux. Dans le présent numéro, le rédacteur le plus jeune a vingt-trois ans et le plus âgé frôle les huitante. Entre les deux, chaque décennie est représentée.

Cette conception organique de la succession est étrangère à la démocratie, régime qui se fonde moins sur la confiance en l'autorité que sur la méfiance envers le pouvoir. Il est bizarre, par exemple, qu'un élu ne puisse pas désigner et préparer son successeur en le faisant profiter de son expérience et en l'associant progressivement à l'exercice du pouvoir. Le voudrait-il, d'ailleurs,

qu'il ne le pourrait pas. Ce n'est pas lui qui le choisit. C'est le parti – et au terme de quelles luttes intestines! –, puis l'électeur. Nous dirions même qu'un «vient-ensuite» de qualité peut être ressenti comme une menace par le politicien en place. Il vaut mieux pour celui-ci couper les têtes qui dépassent. Il évitera ainsi d'être évacué avant l'heure.

C'est notamment pour s'éviter la discontinuité morbide du pouvoir démocratique que la Ligue vaudoise s'est développée en dehors du système des partis, se gardant même d'intervenir dans leur jeu pour désigner les candidats qui lui semblaient les meilleurs.

Réussir une succession est une tâche ardue et de longue haleine. Aussi privilégions-nous les mandats longs. Pierre Bolomey fut responsable d'un numéro sur deux de *La Nation* durant plus de quarante ans. M. Jean-Blaise Rochat, qui lui a succédé, en est à sa vingt-septième année. Depuis sa création, en 1933, la Ligue vaudoise n'a connu que deux présidents, qui ont duré quarante-quatre ans chacun.

Aujourd'hui, c'est dans le même esprit de fidélité à des principes éprouvés et à notre inaliénable héritage historique que M. Félicien Monnier prend le relais à la tête de notre Mouvement. Il a trente-trois ans, il est docteur en droit et avocat, sa thèse en droit romain a été acceptée *summa cum laude*. Il est capitaine à l'armée. Aussi à l'aise avec les vigneron paysans d'Arnex-sur-Orbe, dont il est originaire, qu'avec les milieux académiques lausannois, avec ses anciens camarades des Jeunesses campagnardes qu'avec la société de Zofingue, il entretient des relations amicales avec les jeunes et les vieux de la Ligue Vaudoise. Tous, nous lui sommes grandement reconnaissants et nous réjouissons de travailler sous sa direction.

Olivier Delacrétaz

Une conception chinoise du pouvoir

Nous entendons de plus en plus parler de la Chine. Les Nouvelles Routes de la Soie, la guerre commerciale sino-américaine, les Ouïghours sont autant de thèmes politiques qui préoccupent. En parallèle, force est de constater que la culture chinoise n'est pas totalement étrangère à notre société européenne. En témoigne la spécialisation en acupuncture du médecin de famille, les arts martiaux au cinéma, les cours de calligraphie proposés à l'école du quartier, le nombre de restaurants chinois implantés dans chaque ville. La Chine a, à l'étranger, la double capacité d'inspirer et de repousser. La pandémie n'a fait qu'accentuer le rejet qu'elle peut engendrer.

Ce fossé qui grandit est alimenté par ce que le sinologue Jean François Billeter appelle le «mutisme de la Chine»¹. Par cette image, il veut parler de l'incapacité de la société chinoise à avoir un débat critique sur son propre passé, présent et futur, ceci permettant au parti communiste chinois de continuer d'affirmer son pouvoir. Un tel manque est certes le résultat d'une censure à large échelle dû à un régime autoritaire, qui remodelé le passé selon ses intérêts propres. Mais pas que.

Billeter développe en effet une autre cause à ce «mutisme», celle de la difficulté à penser la Chine en-dehors de catégories européennes en termes de structures sociales et d'organisation politique. Et ce tant en Chine qu'en Occident. Une telle difficulté est due à l'histoire récente des rapports entre l'Est et l'Ouest, à l'occidentalisation phénoménale qui remodela la manière de conceptualiser le monde.

Selon Billeter, il est nécessaire de remonter à la dynastie des Zhou, fondée mille ans avant notre ère, pour appréhender la logique du développement historique de la civilisation proprement chinoise. C'est à cette époque que

se cristallisa un système de domination politique basé sur le modèle hiérarchique de la famille (chaque individu n'est compris que comme hiérarchiquement relié à un autre individu – le père/le fils, l'homme/la femme, le maître/le serviteur, etc.), ainsi que le culte des ancêtres, celui-ci offrant le rôle de «prêtre» à l'aîné masculin de chaque famille. De fait, les catégorisations occidentales du public versus privé ou du politique versus religieux ne peuvent pas être reprises telles quelles en Chine. De la même manière, l'égalité – concept d'origine chrétienne si vigoureusement brandi dans nos sociétés occidentales – ne peut avoir la même portée en Chine, où historiquement «[l'] inégalité généralisée a fait de la monarchie, en Chine, non un régime parmi d'autres, mais le seul régime possible»². La civilisation chinoise s'est par ailleurs développée en deux sphères sociales distinctes. La première, minutieusement hiérarchisée (le *yang*), dominait la seconde, l'ensemble des peuples assujettis (le *yin*). Billeter comprend cet art de la domination, cette stratégie du pouvoir chinois, comme comparable à la place prépondérante qu'a pu prendre la science ou la religion dans nos sociétés occidentales.

La révolution chinoise au XX^e siècle n'a pas anéanti la nature du pouvoir chinois. L'art de la domination décrit par Billeter a été repris par le régime communiste sous Mao Zedong. Ainsi, le gouffre culturel entre nos deux civilisations, qui culmine en ce moment dans les rapports entre les États-Unis et la Chine, est un réel défi pour notre propension à concevoir notre propre rapport au pouvoir comme universel.

Camille Monnier

¹ Jean François Billeter, *Chine trois fois muette*, Editions Allia (Paris, 2019), 140 pages.

² p. 105.



Place aux jeunes !

Le second sondage réalisé par le groupe de presse Tamedia sur les votations du 13 juin a révélé que les deux initiatives anti-agricoles avaient perdu du terrain. *Le Matin* précise: «La différence entre ville et campagne est toujours bien présente, tout comme celle entre les personnes plus âgées – qui ont davantage envie d'en finir avec les pesticides – et les plus jeunes.» Le site de la radio-télévision d'Etat est encore plus explicite: «La répartition

où les aînés bien sages du PLR se font quelque peu déborder par plusieurs sections de jeunes qui refusent de soutenir cette loi, voire qui la combattent ouvertement.

D'ailleurs, il ne vous aura pas échappé qu'on entend de moins en moins parler de Mille Thunberg, et que les égéries des derniers *happenings* écologistes étaient surtout les professeurs Dubochet et Bourg, retraités depuis plus de dix ans. Les «Grands-parents pour le climat», ça n'évoque pas vraiment la génération montante.

Et pendant ce temps, des jeunes lisent *La Nation* et s'intéressent à la Ligue vaudoise... Mais où va-t-on? Ah, mon bon monsieur, les jeunes d'aujourd'hui ne sont plus ce qu'ils étaient...

De mauvaises langues prétendent que les Verts ne mettraient désormais plus tant d'énergie à revendiquer le droit de vote à 16 ans; et même qu'ils souhaiteraient lancer une initiative populaire «pour un retour à la gérontocratie directe», réclamant un relèvement de la majorité civique à cinquante-huit ans.

LE COIN DU RONCHON

par âge des intentions de vote est plus étonnante. On pourrait penser que les jeunes sont davantage enclins que leurs aînés à lutter contre les pesticides. Or, la moitié des sondés de 18 à 39 ans, voire un peu plus, rejettent les deux initiatives. A l'inverse, ces sont les seniors qui mènent la résistance aux fongicides, herbicides, insecticides et autres biocides.»

On constate un phénomène similaire avec la nouvelle loi sur le CO₂,